

Andorre la Vieille, le 15/9/2009

L'Inspecteur d'académie
Délégué à l'enseignement français en Andorre

à

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs
Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles
Copie Mesdames et Messieurs les Conseillers
Pédagogiques



Délégation à
l'Enseignement
Français en Andorre

Note de service 2009-2010.4

Objet : Accompagnement éducatif

Affaire suivie par :
Le Délégué
Tel : (00 376) 802 772
Mél :
delegue@andorra.ad

Délégation à
l'enseignement français
Ambassade de France
BP 155
Andorre la Vieille

 (00 376) 802 770
 (00 376) 736 731

ce.ia130@ac-montpellier.fr

Le Ministère de l'Education nationale par l'intermédiaire du rectorat de Montpellier nous transfère 2000 HSE (environ 75 000 euros) dont 800 pour cette fin 2009.

La répartition entre les écoles élémentaires sera la suivante (légèrement modifiée par rapport à la réunion du 10/9) :

Andorre 360 HSE
Canillo 180 HSE
Encamp 216 HSE
Escaldes 360 HSE
La Massana 180 HSE
Ordino 144 HSE
Pas de la case 108 HSE
Sant Julia 216 HSE
Santa Coloma 108 HSE

Disponibles : 108 HSE (pour projets en école maternelle ou renforcement écoles)

Ces heures sont disponibles pour rétribuer les enseignants volontaires (Primaire ou Secondaire) ou des intervenants extérieurs (qui seront agréés par la Délégation).

Ces heures se situeront (par ordre de priorité) :

- le mercredi après-midi,
- après 17h
- durant la pause méridienne.

Elles seront consacrées à des activités culturelles (théâtre, poésie, musique, arts plastiques...), environnementales, sportives, ludiques (jeux mathématiques ou de lettres, scrabble, échecs...) ou scolaires (aides aux devoirs...) dont le

dénominateur commun **sera l'usage intensif de la langue française.**

Cependant une initiation à l'anglais pourra être acceptée.

Ces activités seront entièrement gratuites. Des conventions avec des partenaires seront signées pour le matériel ou des locaux spécifiques nécessaires. Les fournitures rentreront dans le budget de l'école.

La responsabilité de l'accompagnement éducatif **est du ressort de l'intervenant** sous le couvert du directeur. Les locaux seront le plus souvent ceux de l'école (l'autorisation sera demandée au Govern par la Délégation.), Fédération sportive ou Comú pourront être également sollicités.

Deux campagnes seront organisées

Une première du 15/10 au 20/12 pour 800 HSE.

Une seconde du 7/1/2010 au 30/06/2010 pour 1200 HSE.

Les élèves, volontaires, seront en priorité les élèves en difficulté puis les élèves qui ne peuvent participer aux activités payantes des APA (qu'il convient de ne pas concurrencer).

Il conviendra de préciser aux parents qu'il ne s'agit pas d'une garderie gratuite!

Une autorisation sera demandée aux familles.

Accompagnement éducatif

Ecole :

Niveau : cycle 1 cycle 2 cycle 3

Intervenant (s) :

Nombre d'heures sollicitées :

Domaine :

Lieu :

Horaire :

Contenu pédagogique :

Objectifs liés au projet d'école :

Evaluation prévue :

Nombre d'heures accordées :